Les travaux forestiers aux quatre saisons

Par Philippe de Wouters et Vincent Notelaers [1]

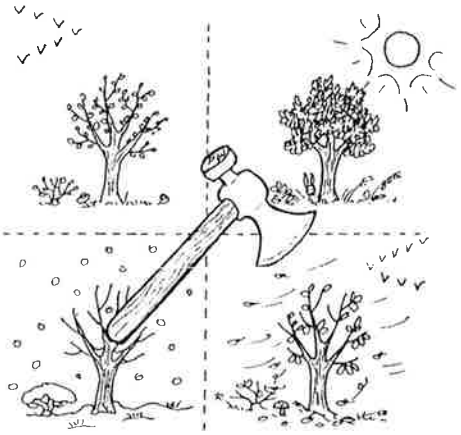

Un bois, même de petite surface, apporte beaucoup de plaisir et même de profit, à qui sait le mettre en valeur. Afin d'atteindre ces objectifs, cette fiche présente les travaux forestiers ainsi que leurs périodes de réalisation. A vous d'organiser les travaux en fonction de vos attentes.

1. Le calendrier des travaux forestiers

Le calendrier des travaux forestiers décrit les périodes les plus favorables à la réalisation des travaux en forêt. Si un contretemps vous empêche de réaliser un travail, ne le reportez pas à l'année suivante car un retard dans certains travaux - une taille de formation par exemple - peut compromettre la qualité et l'avenir de votre peuplement! Une absence de traitement est souvent plus préjudiciable qu'un traitement réalisé à une période moins favorable.

Avertissement:

Le calendrier présenté aux pages suivantes doit être interprété avec souplesse. En effet, nous proposons des périodes favorables pour des travaux forestiers réalisés selon des techniques et des conditions de milieu les plus fréquemment rencontrées. Or, en pratique, des cas particuliers de technique, de matériel, d'essence ou de milieu se présentent et font qu'aujourd'hui la plupart des travaux forestiers peuvent se réaliser toute l'année. Par exemple, les plants en motte (ou en "Jiffy-pot") peuvent être plantés aux quatre saisons avec quelques précautions d'usage.

[1] Société Royale Forestière de Belgique, Galerie du Centre, Bloc 2 - 6ème étage à 1000 Bruxelles (tél.: 02/223.07.66). Fiche réalisée grâce au soutien de l'Union Européenne et de la Région Wallonne.

Calendrier des travaux forestiers

= = période favorable; - - période possible (selon l'essence, la technique utilisée, les conditions du milieu, ...)

Travaux	Prix indicatif[1] (1998)	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Préparation du terrain		Sur un sol dont l'eau en excès a disparu par égouttage ou percolation (sol ressuyé)											
- Broyage de branches	22.000 à 32.000 BEF/ha	= = = =	= = = =	= = = =	= = = =	= = = =	= = = =	= = = =	= = = =	= = = =	= = = =	= = = =	= = = =
- Broyage de taillis [2]	25.000 à 50.000 BEF/ha	= = = =	= = = =	= = = =	- - - - - -	- - - - - -	- - - - - -	= = = =	= = = =	= = = =	= = = =	= = = =	= = = =
- Andainage	12.000 à 15.000 BEF/ha	= = = =	= = = =	= = = =	= = = =	= = = =	= = = =	= = = =	= = = =	= = = =	= = = =	= = = =	= = = =
- Ouverture de fossés	80 à 120 BEF/m	= = = =	= = = =	= = = =	= = = =	= = = =	= = = =	= = = =	= = = =	= = = =	= = = =	= = = =	= = = =
- Travail du sol [3]		= = = =	= = = =	= = = =	= = = =	= = = =	= = = =	= = = =	= = = =	= = = =	= = = =	= = = =	= = = =
Plantation[4]													
- Résineux	7 à 17 BEF/plant	= = = =	= = = =	= = = =	= = = =	- - - - - -				- - - - - -	= = = =	= = = =	= = = =
- Feuillus	10 à 30 BEF/ plant	= = = =	= = = =	= = = =							- - - - - -	= = = =	= = = =
Pose de protections (dégâts de gibier)		Immédiatement après la plantation!											
Dégagement[5]	13.000 à 35.000 BEF/ha	Dès que la végétation est en concurrence avec les plants											
- manuel ou mécanique		- - - - - -	- - - - - -	- - - - - -	- - - - - -	- - - - -	- - - - =	= = = =	= = = =	= = = =	- - - - - -	- - - - - -	- - - - - -
- chimique [6]		L'époque du traitement chimique dépend des caractéristiques du produit utilisé et de l'objectif poursuivi											
Recepage			= = = =	= = = =									
Dépressage[7]	sur devis	= = = =	= = = =	= = = =	= = = =	- - - - - -	- - - - - -	- - - - - -	- - - - - -	- - - - - -	- - - - - -	= = = =	= = = =
Taille de formation [8] (jusqu'à 6 m)	20 à 60 BEF/ plant	Hors gel											
		= = = =	= = = =	= = = =	= =		= = =	= = = =	= = - -	- -			
Elagage		Hors gel (sauf les branches mortes)											
des résineux [9]													
-de pénétration	28.000 à 40.000 BEF/ha	= = = =	= = = =	= = = =	= = = =	= = = =	= = = =	= = = =	= = = =	= = = =	= = = =	= = = =	= = = =
- de 2 à 6m	80 à 130 BEF/plant	= = = =	= = = =	= = = =			= =	= = = =	= = = =	= = = =	= = = =	= = = =	= = = =
des feuillus (jusqu'à 6 m)	60 à 140 BEF/plant	- - - - - -	- - - - - -	- - - - - -			- - - - - -	- - - = =	= = = =	- - - - - -	- - - - - -	- - - - - -	- - - - - -
Martelage[10]	Prix à l'heure 1,5 à 4 ha / h à 3 personnes	= = = =	= = = =	= = = =	= = = =	- - - - - -	- - - - - -	- - - - - -	- - - - - -	- - - - - -	- - - - - -	- - - = =	= = = =

Abattage et façonnage de bois [11]													
- Bois d'œuvre: résineux	200 à 400 BEF/m³	====	====	====	====	====	====	====	====	====	====	====	====
- Bois d'œuvre: feuillus	200 à 400 BEF/m³	====	====	------							====	====	====
- Bois de trituration et d'industrie	300 à 500 BEF/stère	====	====	====	====	====	====	====	====	====	====	====	====
- Bois de chauffage [12]	300 à 500 BEF/stère	====	====	=							====	====	====

Débardage en long [13]		Quand le sol est sec ou gelé											
- au cheval	200 à 300 BEF/m³	====	====	====	------	------	------	====	====	====	====	====	====
- mécanisé	100 à 250 BEF/m³	====	====	====	------	------	------	====	====	====	====	====	====
Débardage de billons	150 à 200 BEF/stère	====	====	====	------	------	------	====	====	====	====	====	====

Epandage d'amendement [14]		Evitez l'épandage sur sol gelé ou enneigé
- par hélicoptère	12.000 à 15.000 BEF/ha	
- terrestre	7.000 à 12.000 BEF/ha	

Création de chemins [15]	500 à 2.000 BEF/m	====	====	====	====	====	====	====	====	====	====	====	====

[1] Les prix sont HTVA pour les travaux réalisés par une entreprise spécialisée. Ils varient selon l'accessibilité, le relief, l'état du terrain, la nature, la dimension, l'écartement des essences,...

[2] Pour le broyage de taillis, évitez le printemps car c'est la période de nidification et de mise -bas.

[3] Le travail du sol se fait sur un sol ressuyé et non gelé. Le labour se réalise avant l'hiver.

[4] Le coût des plants n'est pas compris dans le prix. Le douglas est souvent planté jusqu'au mois de mai inclus et à partir du mois de septembre.

[5] L'époque du dégagement est fonction du travail à réaliser: les ronces et le taillis toute l'année, les fougères en juin - juillet, les herbacées parfois 2 fois par an,... La période la plus critique à surveiller est celle de juin à septembre (période de végétation).

[6] Pour les traitements chimiques, évitez les périodes de vent, de fortes pluies, et de grosse chaleur. Le matin est souvent la meilleure période. Les dégagements chimiques sont surtout préconisés pour lutter contre les herbacées.

[7] Le dépressage des résineux se fait toute l'année et celui des feuillus se réalise idéalement "hors feuilles".

[8] La taille de formation se réalise hors gel et hors montée de sève. Le merisier, une essence sensible à la taille et à l'élagage, est travaillé idéalement aux mois de juin et juillet

[9] Le prix de l'élagage est fonction de l'essence, de l'accessibilité, du travail à réaliser et si la prédésignation des arbres à élaguer est faite. Si les branches sont mortes, l'élagage peut se faire toute l'année

[10] Certains forestiers préfèrent marteler (marquage des arbres à couper) quand les arbres sont "en feuilles" car cela permet de mieux voir l'état sanitaire des arbres. Le prix est fonction de la densité du peuplement, de la topographie et du type de martelage (éclaircie sélective et/ou systématique, mise à blanc,...)

[11] Le prix de l'abattage et du façonnage est surtout fonction de la circonférence moyenne des arbres à couper (700 BEF/m³ pour les petits bois à 200 BEF/m³ pour des bois de plus de 1m³ en mise à blanc).

[12] Les vieux bûcherons préconisent la récolte de bois de feu ou de piquets aussi pendant la période de la "lune descendante". Les arbres coupés à cette période brûlent mieux et pourrissent moins facilement.

[13] Le prix du débardage est surtout fonction de la distance de débardage, de la topographie, de la circonférence des arbres à débarder et de la manière dont ils ont été abattus. Le risque de dégâts aux arbres restant après éclaircie est surtout fonction des compétences du chauffeur et il est à réaliser avec grande prudence lorsqu'il est effectué durant la montée de sève (printemps).

[14] Les amendements sont préconisés dans le cadre du dépérissement des arbres ou pour favoriser la croissance des jeunes plantations sur sol pauvre . Une analyse de sol préalable à tout traitement est primordiale. Le prix indicatif comprend les produits et l'épandage. Pour éviter des perturbations pour la faune et la flore, l'épandage se réalisera en dehors de la période du 1er avril au 15 septembre.

[15] La création de chemins va de la simple piste jusqu'au chemin en dur pour grumier. Le type de terrain, le type de matériau et la finition fixent le prix.

2. Remerciements

Nous tenons à remercier tous ceux qui nous ont aidés à la réalisation de cette fiche technique: P. Auquière, D. Bemelmans, P. Gathy, D. Hugon, G. Lejeune, C. Lheureux, S. Linard.

3. Ouvrages utiles

"Les terrains boisés: leur mise en valeur"

édité par l'IDF (1996) disponible à la Société Royale Forestière de Belgique, Galerie du Centre, bloc 2, 6ème étage - 1000 BRUXELLES (02/223.07.66) 1.800frs (44,6 €)

"Vos bois, mode d'emploi"

Ouvrage spécialement fait pour les jeunes et les futurs forestiers

par M. Hubert, édité par l'IDF (1997) disponible à la Société Royale Forestière de Belgique, Galerie du Centre, bloc 2, 6ème étage - 1000 BRUXELLES (02/223.07.66) 800 frs (19,8 €)

"Plantations résineuses: conseils pratiques"

édité par la Société Royale Forestière de Belgique, Galerie du Centre, Bloc 2 - 6ème étage à 1000 Bruxelles (tél: 02/223.07.66) 100 frs (2,5 €)

"Boiser une terre agricole "

édité par l'IDF (1992) disponible à la Société Royale Forestière de Belgique, Galerie du Centre, bloc 2, 6ème étage - 1000 BRUXELLES (02/223.07.66) 550 frs (13,6 €)

"Manuel des techniques du boisement"

édité par le Ministère de la Région Wallonne (1997) disponible au Service Documentation de la DGRNE - Avenue Prince de Liège, 15 - 5100 JAMBES (081/32.56.87) Gratuit

"Elagage et taille de formation des arbres forestiers"

par M. Hubert et R. Courraud, édité par l'IDF (1997) disponible à la Société Royale Forestière de Belgique, Galerie du Centre, bloc 2, 6ème étage - 1000 BRUXELLES (02/223.07.66) 1.250 frs (31 €)

"Annuaire forestier de Wallonie"

Liste des experts, entrepreneurs, pépiniéristes, coopératives,... travaillant dans le secteur forestier

édité par le Ministère de la Région Wallonne (1997) disponible au Service Documentation de la DGRNE - Avenue Prince de Liège, 15 - 5100 JAMBES (081/32.56.87) Gratuit

"Annuaire des exploitants forestiers et des scieries en Belgique"

Fédération des Exploitants Forestiers et des Marchands de Bois de Mine et de Papeterie (FEDEMAR) Galerie du Centre Bloc 2, 5e étage à 1000 BRUXELLES (02/223.12.10) Fédération Nationale des Scieries - rue Royale, 163 à 1210 BRUXELLES (02/219.27.43) Gratuit

4. Adresses utiles

Fédération Nationale des Experts Forestiers

Galerie du Centre Bloc 2 - 5° ét à 1000 BRUXELLES, tél: 02/223.14.77 - fax: 02/223.18.60

Union des Entrepreneurs de Travaux Forestiers de Wallonie

rue du Grand Babin, 134 à 5020 NAMUR, tél: 081/45.04.05 - fax: 081/45.04.06

Sociétés Coopératives Forestières SOCOFOR - SAMKEMPEN

Boulevard St Michel, 50 à 1040 BRUXELLES, tél: 02/735.00.88 - fax: 02/735.30.99

Groupement de Gestion

route de Marche, 5 à 4181 FILOT, tél: 086/40.01.12 - fax: 086/40.02.69

Comptoir des Matériels de Reproduction (Comptoir à graines)

rue A. Feher, Zoning industriel d'Aye à 6900 MARCHE, tél: 084/31.65.97 - fax: 084/32.22.35

Groupe des pépinières de Lesdain

rue des Pâtures, 40 à 7621 LESDAIN, tél: 069/34.40.60 - fax: 069.34.57.63

Union Ardennaise des pépiniéristes

Grand place, 1 à 6800 LIBRAMONT, tél: 061/22.26.80 - fax: 061/22.40.20

Fédération des Exploitants Forestiers et des Marchands de Bois de Mine et de Papeterie (FEDEMAR)

Galerie du Centre Bloc 2, 5° ét. à 1000 BRUXELLES, tél: 02/223.12.10 - fax: 02/223.18.60